

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 juin 2019	N° 2019-386

Convocation du 14 juin 2019

Aujourd'hui vendredi 21 juin 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Cécile BARRIERE
M. Bernard JUNCA à M. Daniel HICKEL
M. Marc LAFOSSE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Véronique FERREIRA
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Brigitte COLLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Benoît RAUTUREAU à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h55
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 12h10
Mme Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 11h10
M. Yohan DAVID à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 12h10
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h40
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 12h20
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 11h30
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h10
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 11h55

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 juin 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2019-386

**Programmation 2019 des crédits de fonctionnement de la politique de la ville -
Contrat de ville - Subventions - Décision - Adoption**

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année depuis 2015, Bordeaux Métropole s'engage auprès des habitants des quartiers populaires en proposant un soutien financier aux acteurs intervenant dans les territoires les plus fragiles : 21 quartiers prioritaires sont concernés, 14 communes, dont 2 ne disposant que de territoires de veille (dans lesquels les quartiers ne sont plus labellisés par l'État depuis la refonte des territoires en 2014), soit une population d'environ 60 000 habitants.

500 000 euros par an sont ainsi attribués à des associations ou des villes proposant des projets spécifiques favorisant l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers, dans le domaine de l'insertion et de l'emploi, de la cohésion sociale et de l'accès aux droits, du cadre de vie ou de la citoyenneté. Cet effort de Bordeaux Métropole s'inscrit dans un partenariat mobilisé en faveur des quartiers les plus fragiles, avec l'État et les villes, qui participent à l'appel à projets commun dont cette programmation est le résultat, mais aussi avec la Région, le Département, la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les bailleurs sociaux.

C'est dans le cadre de ce partenariat que les financements de chaque institution sont mobilisés et articulés en concertation. Cette articulation entre les financeurs va au-delà de l'appel à projets commun, puisque l'ensemble des financeurs est consulté lors de l'élaboration de la programmation métropolitaine, de même que l'ensemble des politiques de droit commun. Plusieurs temps de travail ont donc été menés, pour élaborer cette programmation :

- avec les communes dans le cadre de rencontres partenariales systématiques permettant le partage de l'information sur les projets reçus (configuration ville, Bordeaux Métropole, Mission ville de la Préfecture et Délégué du Préfet, Conseil départemental, Conseil régional, CAF, bailleurs, conseils citoyens),
- avec les partenaires financiers dans le cadre du comité des financeurs réunissant État, Bordeaux Métropole, Région, Département, CAF, ce qui a permis d'articuler les interventions financières de chacun,
- avec les services internes de Bordeaux Métropole pour coordonner les interventions de la politique de la ville avec les politiques et les crédits de droit commun, dans le cadre d'échanges réguliers avec les « référents » (groupe projet constitué en interne à Bordeaux Métropole réunissant de nombreuses directions).

Pour le dépôt des dossiers de demande de subventions, cette année, un nouveau portail proposé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), dénommé Dauphin, permet une simplification pour les porteurs de projet et un meilleur partage des informations entre institutions, puisque chaque financeur peut désormais instruire les dossiers de demandes à partir de cette plateforme commune.

1. Retour sur la programmation 2018

La programmation 2018 a permis de maintenir les efforts sur l'ensemble des axes du contrat de ville, avec 94 projets soutenus dont un quart relatif à de nouvelles actions. L'accompagnement des créateurs d'activité ou le soutien aux actions de lutte contre l'illettrisme et les cours de Français langue étrangère ont été poursuivis sur l'axe 1 qui reste prioritaire pour Bordeaux Métropole, avec près de la moitié de l'enveloppe globale consacrée à améliorer l'insertion économique, favoriser l'accès à l'emploi et développer l'activité. Cet axe a intégré des actions nouvelles liées à la formation, en cofinancement de crédits de la Région notamment. La Métropole a ainsi soutenu en 2018 « des étoiles et des femmes », action de formation qualifiante pour 12 femmes éloignées de l'emploi sur les métiers de la restauration, permettant de décrocher un Certificat d'aptitudes professionnelles (CAP) et de travailler avec des grands chefs de la région bordelaise, mais aussi une action menée par l'Institut supérieur de formation (INSUP) Aquitaine, « jaguar solid'aire », action de formation qualifiante à la peinture d'un avion pour des publics en difficulté. De même, l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville) a proposé une action de rapprochement entre les jeunes collégiens ou lycées des quartiers populaires avec le campus universitaire. Sur la rive droite, un espace de textile a été créé au cœur du quartier de Gènicart, avec le soutien technique de l'association Sew et Laine et l'accompagnement social du centre social de quartier, sous le pilotage du GIP GPV (Groupement d'intérêt public grand projet de ville).

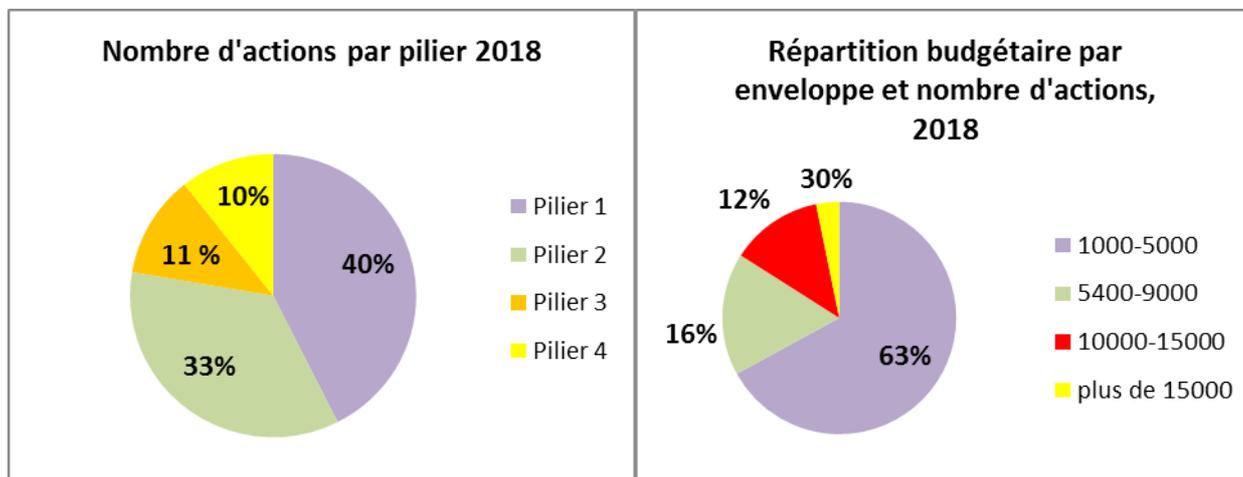
Concernant l'axe 2 (améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale), les nouvelles actions ont porté essentiellement sur la santé mentale, avec le soutien à des permanences de l'Association des centres psychanalytiques consultations et traitement (CPCT) ou de l'AMI (Accompagnement psychologique et médiation interculturelle) qui mettent à disposition des psychologues pour les jeunes ou moins jeunes en difficulté. La Métropole répondait ici à une attente forte des acteurs de terrain, des bailleurs et des villes sur cette question.

Par ailleurs, les actions de médiation ont représenté une part conséquente de l'axe 3 lié à l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers. A ce sujet, une étude à l'échelle de la Métropole a été réalisée en 2018. Elle a permis d'identifier les moyens mis en œuvre par les villes dans le domaine de la médiation sociale et à dresser des pistes de réflexion et d'actions à l'échelle métropolitaine qui seront déployées dans les mois à venir, comme la formation des médiateurs, la mise en place d'un réseau d'échanges des bonnes pratiques ou la nécessité d'évaluer l'impact de cette présence sur le terrain en termes de coûts évités.

Enfin, sur l'axe 4 relatif à la citoyenneté et aux questions d'égalité et de lutte contre les discriminations, les actions de lutte contre les discriminations dans l'emploi ont été reconduites, avec par exemple l'association « Les entreprises pour la cité » qui propose de rapprocher les jeunes issus des quartiers du monde de l'entreprise ou AIM (Actions inter médiation) qui accompagne les habitants à travers une approche globale de l'égalité des chances. La Métropole bordelaise s'est également dotée d'un plan de prévention et de lutte contre les discriminations, adopté en décembre 2018.

Au plan des financements, l'enveloppe de 500 000 euros annuels a été maintenue en 2018. Le nombre d'actions financées ayant augmenté, le montant moyen par action a tendance à baisser, même s'il a été maintenu sur les actions prioritaires. 84% de l'enveloppe mobilisent des financements inférieurs à 10 000 euros, contre 82% en 2017 et 74% en 2016.

Répartition budgétaire par enveloppe et nombre d'actions par pilier



L'année 2018 a par ailleurs été marquée par l'élaboration d'une évaluation à mi-parcours du contrat de ville, conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014. Cette évaluation a été menée en interne selon une approche qualitative et participative ; elle permettra de bâtir l'avenant de prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022, qui sera présenté au Conseil métropolitain d'ici la fin de l'année.

Cette évaluation a mis en lumière quelques avancées structurantes. En premier lieu, elle a mis l'accent sur l'amélioration de la mobilisation des politiques de droit commun. A Bordeaux Métropole par exemple, les prix Coups de cœur de l'économie sociale et solidaire sont ciblés sur les créations d'entreprises en quartier ou portées par des habitants des quartiers prioritaires. De même, certains événements de l'Été métropolitain sont orientés sur les quartiers prioritaires, prenant ainsi le relais des animations municipales moins présentes en été. Enfin, la création et l'animation de jardins partagés dans les quartiers joue un rôle majeur en termes d'insertion et favorise le vivre ensemble.

Concernant le partenariat, là encore, l'évaluation a permis de constater qu'une dynamique est enclenchée avec les villes, mais aussi les autres financeurs du contrat de ville. Des groupes de travail fonctionnent régulièrement (sur l'emploi, l'éducation, l'inclusion numérique), permettant le partage d'expériences entre pairs et un travail collectif inter-institutionnel sur des thématiques comme l'accompagnement à la création d'entreprises ou l'inclusion numérique.

Par ailleurs, l'appel à projets commun entre l'État, Bordeaux Métropole et les villes volontaires a été mis en place dès 2017 afin de simplifier les démarches des opérateurs et un comité des financeurs étudie collégialement la programmation financière des subventions aux associations (au niveau de la Métropole mais aussi dans chaque commune).

Au final, l'évaluation a souligné la qualité du partenariat et l'articulation adéquate entre les niveaux communal et métropolitain : l'échelle métropolitaine facilite en effet la coordination, vient en soutien à l'émergence de projets communs sur plusieurs quartiers, quand l'échelle communale construit des interventions innovantes au plus près des besoins des habitants.

Elle a pointé également les questions qui nécessitent de poursuivre et d'intensifier le travail : la question prioritaire de l'accès à l'emploi, la question du vieillissement dans les quartiers.

2. Programmation 2019 : près d'un quart de projets émergents

Près de 170 projets ont été déposés en 2019 pour un montant total de plus de 1,2 M€. Parmi ces demandes de subventions, 108 actions ont été retenues.

La programmation de 2019 est caractérisée par un maintien des actions prioritaires, notamment celles relatives à l'insertion professionnelle et la levée des freins à l'emploi, l'accès aux droits ou la médiation, mais aussi par le soutien à de nouveaux projets structurants.

Au plan de l'insertion, on peut citer l'implantation de :

- Simplon.co : cette association labellisée « école du numérique » permet de former des personnes

- éloignées de l'emploi mais ayant une appétence pour le numérique aux métiers de ce secteur,
- la cravate solidaire : cette association propose le prêt de costumes et un accompagnement de type coaching pour les demandeurs d'emploi,
 - l'Association pour la réparation et l'entretien de véhicules automobiles (APREVA) ou la lutte contre la mécanique sauvage : cette structure vise à réduire la mécanique sauvage en allant au-devant des habitants qui réparent leur véhicule sur les parkings des résidences, en leur permettant d'accéder à des outils et un local ; l'action a une dimension d'insertion professionnelle.

Un projet de tourisme urbain est également à cheval sur cet axe, dans sa dimension insertion professionnelle, et sur l'axe 3 (cadre de vie) sur le volet « image » du quartier. Il s'agit de l'action portée par l'association Les balades alternatives. Cette association propose des balades dans les quartiers, commentées par un guide formé pour l'occasion, issu d'un public en difficulté et le plus souvent habitant lui-même du quartier. Ce guide est rémunéré, formé, encadré par des bénévoles et accompagné vers l'emploi ou la formation. Ces balades contribuent à changer l'image du quartier auprès des visiteurs et des habitants eux-mêmes.

En complément sur cet axe 1, il est à noter la mise en place d'un portail en cours d'expérimentation, porté par le CLAP (Comité de liaison des acteurs de la promotion), qui vise à faciliter l'orientation des personnes nécessitant des cours de français ou l'acquisition de savoirs de base. Ce projet fait suite au groupe de travail partenarial qui avait été mis en place après le travail d'inventaire de l'offre de formation réalisé par un jeune en service civique en 2017. Il est donc proposé de soutenir, aux côtés dans un premier temps du Département et de Bordeaux mécènes solidaires, la création de cet outil, qui devrait alléger la plateforme (physique) d'orientation du CLAP, soutenue par ailleurs dans le cadre de cette programmation.

Au plan de la cohésion sociale, alors que Bordeaux Métropole vient de signer avec ses partenaires le premier contrat local de santé métropolitain et pilote le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable, les questions d'accès à l'alimentation saine et durable émergent dans la dynamique associative au sein des quartiers populaires. Ainsi, plusieurs projets nouveaux ont été retenus :

- VRAC (Vers un réseau d'achat en commun) qui propose des produits locaux et bon marché grâce à l'organisation d'un groupement d'achats,
- les Gourmandignes qui là encore travaillent sur un groupement de producteurs et de consommateurs, exclusivement sur la rive droite et Bordeaux,
- la MIAM (Maison interculturelle de l'alimentation et du mangeur) portée par le Centre social de Bordeaux Nord, qui dispose d'un laboratoire de transformation des produits et propose aux habitants de produire eux-mêmes leur alimentation. Cette action est soutenue à titre expérimental et pourrait être dupliquée sur d'autres territoires.

A la croisée des questions de santé et de vieillissement de la population, un projet d'accompagnement au changement de lieu de vie pour les personnes âgées ou handicapées par l'Atelier Remuménage est retenu, en raison de son intérêt pour le public vieillissant des quartiers.

Enfin, suite à l'étude sur la médiation sociale menée en 2018, une enveloppe a été créée pour soutenir les villes dont les besoins sur ces questions sont importants. Ainsi, les actions de médiation habituellement financées dans le cadre de l'enveloppe allouée à la politique de la ville le sont sur une nouvelle enveloppe dédiée, dotée de 45 000 euros en 2019.

Les dépenses prévues sur ce budget s'élèvent pour l'heure à 40 000 euros, et permettent de financer des moyens humains sur les villes de Bègles, Floirac, Lormont et Talence. Ces projets sont les suivants :

- Bègles : création d'une équipe de 2 médiateurs sur les quartiers des Terres neuves et la résidence Maurice Thorez et d'un coordinateur à tiers temps, avec des missions de lien social, de tranquillité publique, d'accès aux droits et d'accompagnement des initiatives citoyennes. Le montant proposé pour soutenir ce projet s'élève à 10 000 €,
- Floirac : maintien du dispositif de médiation sociale à la piscine de Floirac, avec une équipe renforcée pour prévenir les actes d'incivilité. Le montant proposé pour accompagner la ville est de 5 000 €,
- Lormont : mise en place d'une équipe de médiation sociale adaptée aux quartiers prioritaires et de veille, avec une présence de nuit, en partenariat avec les bailleurs sociaux. Le montant proposé pour accompagner la ville est de 10 000 €,
- Talence : il est proposé d'accompagner 2 actions. La première concerne une action de médiation estivale au sein du stade nautique de Thouars, avec le déploiement de 2 agents ayant une mission de prévention et de dialogue, pour un montant de subvention de 5 000 €. La seconde concerne le

renforcement de l'équipe de médiation sociale composée de 2 agents actuellement, avec le recrutement de 2 agents supplémentaires permettant d'avoir une présence préventive dans les espaces publics, de participer à la tranquillité publique et de consolider le lien social. Le montant proposé pour soutenir ce dispositif est de 10 000 €.

L'ensemble de ces projets sont articulés avec le Groupement d'intérêt public (GIP) Médiation au niveau de la Métropole. Le solde de cette enveloppe pourra être mobilisé dans le courant du 2^e semestre pour financer des actions de formation.

Concernant l'égalité femmes/hommes ou l'accompagnement spécifique aux femmes en difficulté, dont les actions sont déclinées dans les différents piliers, le budget consacré globalement à ces actions s'élève à 55 000 € (en progression par rapport à 2018).

Le tableau suivant résume les principaux montants par pilier et indique les évolutions entre 2016 et 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019
Pilier 1 – emploi	78 000	163 100	200 700	182 700	196 500
Pilier 2 – cohésion sociale	35 000	285 000	170 800	183 000	199 000
Pilier 3 – cadre de vie	29 600	12 000	86 500	82 500	59 000
Pilier 4 – citoyenneté, égalité	7 400	39 900	42 000	51 800	45 500
Total	150 000	500 000	500 000	500 000	500 000-

Enfin, comme lors des années précédentes, les modalités d'intervention financière de la Métropole sur ce type de projets dérogent à la règle du versement échelonné de la subvention, compte tenu de la faiblesse des montants engagés et de la fragilité des opérateurs.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,

VU la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

VU la délibération n°2003/674 du 19 septembre 2003 relative au Règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par la délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation, et par la délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2015/383 du 26 juin 2015 relative au Contrat de ville de la Métropole bordelaise 2015-2020,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole soutient un certain nombre d'actions concourant aux objectifs du contrat de ville métropolitain et confirme ainsi son action en matière de cohésion sociale,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions au titre de la programmation 2019 aux porteurs de projets présentés dans le tableau joint en annexe et aux 4 communes indiquées dans la présente délibération concernant la médiation sociale,

Article 2 : de les imputer aux crédits correspondants aux différentes interventions, prévus au budget principal 2019 – chapitre 65 – compte 657341/65738/65748 – fonction 52.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 juin 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 JUIN 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 26 JUIN 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean TOUZEAU</p>
---	---

Opérateur	Projet	montant proposé 2019	Territoires
Axe 1 : EMPLOI, INSERTION, ACTIVITE ECONOMIQUE		196 500	
- dont levée des freins :		92 500	
ADIE (association pour le droit à l'initiative économique)	favoriser la création d'entreprise et l'employabilité des publics les plus éloignés de l'emploi avec le microcrédit accompagné (objectif 140 habitants accueillis, 35 financés, dont 30 jeunes)	5 000	Talence, Lormont, Bordeaux,, Ambarès, Bassens, Bègles, Eysines, Le Bouscat, Gradignan, Mérignac, Pessac, Floirac, Villenave d'Ornon (cofinancements Talence et Lormont)
En route pour travailler	3C codes, conduite, culture (autoécole sociale et solidaire et définir un projet professionnel)	9 000	Bordeaux, Bassens, Cenon, Lormont
Coop'Alpha	articuler gestes professionnels et savoirs de base (formation linguistique et plateau technique, pour 12 personnes d'origine étrangère, peu habituées au face à face pédagogique et n'entrant pas dans les dispositifs de droit commun d'apprentissage des savoirs de base, avec appui à l'insertion sociale et professionnelle)	5 000	Bordeaux métropole (cofinancements Bordeaux et Lormont)
ANJE (association de promotion de l'entrepreneuriat et de soutien aux porteurs de projets et entrepreneurs)	sensibilisation, détection, émergence et amorçage de projets de création d'entreprises des publics des quartiers en difficulté d'insertion économique ou en décrochage scolaire	2 500	Bordeaux, Pessac, Cenon, Talence, Lormont (cofinancements Bordeaux, Pessac, Lormont)
APREVA (Ass REPAR ENTRET VEHICULES AUTO)	lutte contre la mécanique sauvage	10 000	Cenon, Bassens, Floirac, Bordeaux (cofinancements)
CLAP (comité de liaison des acteurs de la promotion dans le Sud Ouest)	soutien à l'informatique liée à l'emploi (SILE) (évaluation du demandeur, création d'adresse mail, de CV, découverte des sites en lien avec l'emploi, création d'entreprise...)	4 000	Bordeaux Métropole (cofinancements Bordeaux, Cenon, Floirac, Lormont)
Coop alpha	implantation de 2 coopératives jeunesse de services (offrir à un groupe de 15 jeunes de 16-18 ans de travailler en équipe pour tenter l'expérience de l'entrepreneuriat coopératif, durant les 2 mois d'été, en étant rémunérés)	4 000	Le Bouscat, Eysines, Lormont, Bassens, Cenon, Floirac (cofinancements sauf Floirac)
Drop de béton	proxi-rugby (orientation professionnelle et accès à l'emploi par la formation)	2 000	Bordeaux Métropole (cofinancements Bordeaux et Mérignac)
Initiative Gironde	dispositif 45+ (aider les seniors à choisir l'entrepreneuriat comme remède contre le chômage, à partir d'une offre sur mesure de modules/ateliers/coaching accessible gratuitement)	8 000	Public Métropole
INSUP (institut supérieur de formation professionnelle)	L'art d'agir / PROCCREA (projet collectif de création artistique, projet personnel et professionnel, savoirs de base, alternance en entreprise, via la réalisation d'un ouvrage collectif, auprès de 30 jeunes de 16-25 ans, stagiaires de la formation professionnelle)	5 000	Cenon, Floirac, Lormont, Bassens, Ambarès (cofinancements)
La cravate solidaire	insertion professionnelle par le coaching RH et conseil en image	5 000	Bordeaux Métropole (nouvelle implantation à Bordeaux Lac)
La table de Cana Bordeaux / société Beausoleil	des étoiles et des femmes (permettre à 12 femmes éloignées de l'emploi dont 7 en QPV de se former, se professionnaliser pour accéder à un parcours professionnel dans la restauration, via un CAP à l'INFA de Gradignan en alternance dans les cuisines des plus grands chefs bordelais, avec un accompagnement social renforcé et levée des freins)	4 000	Cenon, Pessac, public métropole
Musique de nuits diffusion	Forum du Rocher (nouvelle action visant à repérer les "invisibles" en s'appuyant sur la musique et le secteur des industries culturelles et créatives, les orienter avec solutions d'accompagnement et de formation)	10 000	Rive droite et public métropole
CIDFF Gironde (centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Gironde)	favoriser la création d'entreprise par les femmes dans les QPV (sensibilisation à la création d'entreprise à travers des ateliers, accompagnement à la création d'entreprise en suivi individuel mais aussi par l'action collective, dans le cadre du social'lab)	4 000	Bordeaux, Cenon, Floirac, Lormont, Bassens, Bègles (cofinancements Floirac, Lormont, Bassens, Cenon)
CIDFF Gironde (centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Gironde)	favoriser les parcours d'intégration des femmes immigrées (action en direction des femmes immigrées pour l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle, via des juristes et des conseillères insertion, action en direction des professionnels associatifs accompagnant ce public pour travailler sur les représentations, action de communication pour valoriser les parcours réussis)	2 000	Bordeaux, Cenon, Lormont, Floirac, Bassens, Bègles, Talence, Pessac, Mérignac, Eysines, Le Bouscat (cofinancement Bordeaux)
Simplon.co	formations professionnelles certifiantes sur le numérique	6 500	Bordeaux métropole
Sport emploi	insertion par le sport	3 000	Floirac, public métropole

Sew et laine	textile, femmes et entrepreneuriat (accompagnement au service des personnes isolées, via des ateliers, visite de la textile pour acculturer à la démarche d'entreprendre, formation qualifiante, co-working)	3 500	Bordeaux, Eysines, Bègles, Mérignac (cofinancements Bordeaux et Bègles)
- dont levée des freins liés à l'illettrisme :		104 000	
AFL Bordeaux Nord	atelier d'apprentissage du français	4 000	Bordeaux Bacalan
AFL Bastide (asso familiale laïque Bastide)	parcours socioculturel vers l'emploi (cours de langue, ateliers culturels, chantier d'insertion)	2 500	Benauges, Bacalan, Cenon
Arema Rock et chansons	dispositif musical d'apprentissage de la langue française (dispositif innovant et ludique qui simplifie la démarche d'apprentissage, avec parcours personnels comprenant ateliers individuels et collectifs travaillant sur un répertoire de chansons françaises, stage collectif de perfectionnement autour de chants traditionnels relatifs au pays d'origine des apprenants, action de transmission vers les nouveaux bénéficiaires)	2 500	Talence
Association DIDEE des centres sociaux et culturels de Lormont	cours de français	1 500	Lormont
Association Laïque du Prado	Les ateliers interculturels autour « des mots et des histoires »	3 000	Villenave d'Ornon
ASTI Bordeaux	cours de français et alphabétisation (cours de français à destination des personnes de nationalité ou d'origine étrangère, assurés par une équipe bénévole de 50 formateurs animée par 8 coordinateurs, avec des cours en soirée et 4 niveaux d'apprentissage) / en lien avec Cultures du cœur	2 000	Bordeaux (70%) et autres communes (30%)
CSBN (Centre social et familial Bordeaux-Nord)	ateliers sociolinguistiques : apprendre, s'affirmer, agir ensemble (ateliers collectifs FLE, Alpha et savoirs de base, à destination de toute personne étrangère ou d'origine étrangère)	3 000	Bordeaux
Centre socioculturel Danièle Mitterrand d'Ambarès	ateliers savoirs de base (ateliers encadrés par une formatrice salariée assistée de bénévoles, en lien avec le CLAP, mise en place d'un contrat avec l'apprenant, mise en place de groupes homogènes)	4 000	Ambarès-et-Lagrave
CLAP (comité de liaison des acteurs de la promotion dans le Sud Ouest)	plate-formes d'accueil, évaluation linguistique, orientation, suivi (évaluer, positionner et orienter toute personne ayant des besoins relatifs aux savoirs fondamentaux, suivre le parcours de formation, rédiger des bilans individuels à destination des formateurs et prescripteurs, recenser les éléments nécessaires à l'ajustement de l'offre, élaborer les bilans, recenser l'offre de formation linguistique)	24 000	Métropole
CLAP (comité de liaison des acteurs de la promotion dans le Sud Ouest)	développement d'un outil numérique (offre de formation sur le territoire)	5 000	Métropole
Croix Rouge Française	lutter contre l'illettrisme, apprentissage de la langue française, citoyenneté et vivre ensemble (ateliers d'illettrisme, FLE, accompagnement à la scolarité des enfants du QPV et des enfants d'origine étrangère et jamais scolarisés)	1 500	Eysines
DEFI (défense des exclus par la formation et l'information)	apprentissage de la langue (cours de FLE et alphabétisation par groupes de niveau, réalisés par des bénévoles, coordonnés par 2 salariés - un sur chaque site -, avec atelier informatique)	2 000	Lormont, Bordeaux
EPA Centres socioculturels Villenavais	consolidation de l'offre "savoirs de base" (en lien avec le CLAP, 1er accueil des apprenants étrangers, apprentissage du geste graphique, atelier de différents niveaux, ateliers sociolinguistiques)	4 000	Villenave d'Ornon
EPAJG (établissement public pour l'animation des jeunes à Gradignan)	alphabétisation et Français langue étrangère (ateliers hebdomadaires, assurés par des bénévoles, encadrés par un formateur de l'IREP)	3 000	Gradignan
ESAAC (espace social et d'animation Alain Coudert)	atelier alphabétisation (apprentissage de la langue française à l'oral et l'écrit, par des méthodes adaptés aux groupes de niveaux - livre, CD, journaux, animations du centre -, animés par des bénévoles appuyés par une formatrice, sorties culturelles, actions d'informations sur la vie quotidienne, participation aux manifestations festives)	2 000	Pessac
foyer fraternel (FFCS)	atelier de français pour l'insertion sociale et professionnelle (apprentissage et perfectionnement de la langue pour les publics français et étrangers)	5 000	Bordeaux / public Métropole

GP intencité – centre social culturel du Grand Parc	langue française, accès aux droits (ateliers d'expression en français, par groupes de niveau, atelier informatique pour lutter contre la fracture numérique, groupe d'accueillants, permanences d'accès aux droits pour la vie quotidienne, accès aux droits vacances)	5 000	Bordeaux / public Métropole
GRETA NORD AQUITAINE lycée Camille Julian	sécurisation des parcours "compétences clés" et ouverture vers l'apprentissage	3 000	Lormont
L'autre rive	citoyenneté et apprentissage du français : le mensuel L'Echo des Collines et ses ateliers, illettrisme et FLE (ateliers de langue en groupe de niveau, visites culturels ou d'institutions pour mieux connaître la société, textes oubliés par la classe Alpha dans l'Echo des Collines)	1 500	rive droite
La Colline (centre social et culturel de Cenon)	ateliers sociolinguistiques alpha FLE (projet d'intégration global, avec méthodologie du RadYa)	5 000	Cenon
Mix-cité centre social et culturel de Talence	ateliers sociolinguistiques pour encourager la citoyenneté et lutter contre les discriminations (ateliers en fonction de niveaux, avec supports multimédias, chorale avec les apprenants du FLE animée par l'Arema Rock et chanson, animations)	6 000	Talence
Remue Méninges	lien familles école quartiers (accompagnement à la scolarité, avec signature d'un contrat avec le jeune pour l'aider à se construire en tant que citoyen, via des ateliers de méthodologie et activités, suivi scolaire, recherche de stages, accompagnement des parents)	6 000	Bègles
UNIRE (centres sociaux de Floirac)	savoirs de base	4 000	Floirac
Ville de Bassens	projet de lutte contre l'illettrisme, d'insertion socioprofessionnelle et d'accès à la langue française (ateliers FLE, permanences d'écrivain public)	1 500	Bassens
ZEKI	apprentissage des savoirs de base (cours de français, cours interactifs d'éducation civique, atelier du soir pour des cours de langue et de bureautique, cours de remise à niveau en mathématiques, auto-évaluation des bénéficiaires afin de favoriser la confiance en soi)	3 000	Bordeaux / public Métropole
AXE 2 : COHESION SOCIALE		199 000	
- dont accès aux droits :		85 700	
ALIFS (association du lien interculturel familial et social)	médiation juridique et appui à l'intégration (permanences juridiques, écrivain public, ateliers collectifs d'accès aux droits, permanences téléphoniques pour les professionnels, animation du réseau de lutte contre les discriminations de Bègles)	10 000	Bordeaux, Cenon, Lormont, Bassens, Floirac, Mérignac (cofinancements)
ASTI Bordeaux	accès aux droits et à la citoyenneté (permanences juridiques, aide administrative, écrivain public, service de domiciliation du courrier, accompagnement individuel pour certaines démarches)	2 000	Bordeaux et public métropole
ASTI Pessac	accès aux droits et promotion sociale et culturelle des populations issues de l'immigration (accompagnement juridique et socio-administratif, valorisation des parcours et soutien aux démarches en matière d'insertion professionnelle, accompagnement scolaire et ateliers linguistiques, réseau Egalité et lutte contre les discriminations, ateliers bien-être)	2 000	Pessac et public métropole
Atelier Graphite	un écrivain public pour tous, promotion de l'accès aux droits et à l'emploi (permanences)	10 000	Bordeaux, Villenave d'Ornon, Lormont, Eysines, Floirac (cofinancements Bordeaux et VO)
CDAD 33 (Conseil départemental de l'accès au droit de la Gironde)	accès au droit en maison de la justice et du droit (organisation et financement de permanences d'information et d'orientation juridique gratuite réalisées par des associations spécialisées d'accès aux droits, intervenant dans les 2 MJD et s'adressant à des publics en difficulté)	23 000	MJD Bordeaux et MJD des Hauts de Garonne / public Métropole
Centre de santé de la MSPB Bagatelle	plateforme santé jeunes (permanences d'accueil écoute orientation par un psychologue et un infirmier à destinations des jeunes et de leur famille, promotion de la santé auprès des jeunes de 11-25 ans sur leur lieu de vie, travail de rue dans les QPV en accompagnement des associations de prévention spécialisée et des centres d'animation, groupes de paroles, ateliers de sophrologie-réflexologie, ateliers de socioesthétique en groupe)	4 000	Talence, Villenave d'Ornon, Pessac, Bègles, Bordeaux

CIDFF Gironde (centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Gironde)	favoriser l'égalité femme-homme en développant l'accès aux droits et l'insertion professionnelle (permanences d'accès aux droits, ateliers d'insertion sociale et professionnelle, sensibilisation à la mixité des métiers auprès des jeunes et des professionnels)	2 500	Floirac, Bassens, Eysines, Lormont, Mérignac, Bordeaux (cofinancements)
Infodroits	permanences d'information juridique sur le territoire de la métropole (informatino juridique, orientation , aide à la rédaction de courrier, mission préventive, sous forme d'entretiens individuels ouverts à tous, gratuits et confidentiels, réalisés par des juristes diplômés) ; animations d'accès à la citoyenneté et au droit ("desviolences pas banales" à Mérignac et Bordeaux, "l'école mes parents et moi" à Mérignac, "cap vers l'autonomie" à Bordeaux)	13 000	Bordeaux, Cenon, Eysines, Mérignac, Bègles, Gradignan, Pessac, Floirac
La maison de Simone	poursuite des groupes de parole pour les femmes victimes de violences conjugales et des ateliers d'expression pour leurs enfants (animation de groupes une fois par mois, permettant aux femmes de retrouver un sentiment de compétences, de réinterroger le rôle et la place de chacun dans la famille et de favoriser l'exercice de la co-parentalité)	2 000	Pessac et public métropole
Mana	l'école des femmes : médiation et prévention (accompagnement des publics vers l'accès aux droits sanitaires et sociaux via l'accueil et l'orientation, la médiation sanitaire et sociale, la médiation scolaire ; développement d'actions de prévention de la santé à travers la médiation interculturelle - causeries, ateliers danse santé, ateliers d'art thérapie en direction des seniors, atelier jardinage-santé-transmission)	3 000	Bordeaux, avec publics rive droite et rive gauche autour du Lac
Intermed Gironde	interprétariat et médiation interculturelle (action découlant des travaux du groupe éducation du Contrat de ville, service d'interprétariat sociale et de médiation à destination des établissements scolaires qui en font la demande, validée par l'Education nationale)	3 000	Métropole (quartiers prioritaires et quartiers de veille)
ville d'Eysines	Maison des services publics (accueil et permanences d'accès aux droits)	5 400	Eysines et public alentours
ville de Pessac	Maison des services publics (accueil et permanences d'accès aux droits)	5 800	Pessac et public alentours
- dont lien social, jeunesse, santé :		50 500	
AMI (accompagnement psychologique et médiation interculturelle)	accompagnement psychologie, médiation interculturelle en direction des migrants et de personnes en QPV dans la précarité et leurs enfants et conseil technique en direction des professionnels (consultations hebdomadaires en individuel et mensuelle pour les couples ou familles, avec un psychologue et un médiateur parlant la langue, conseils techniques et supervision pour les professionnels)	7 000	Bordeaux, Cenon, Lormont, Bègles, Bassens, Floirac, Gradignan, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac (cofinancements Bordeaux, Lormont et Cenon)
Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)	accompagnement éducatif individualisé (accompagnement réalisé le plus souvent à domicile, par des étudiants bénévoles, auprès de jeunes de 5-25 ans), volontaire en résidence (jeunes en service civique impliqués tout au long de l'année scolaire dans un établissement scolaire, favorisant l'émergence de projets collaboratifs avec les élèves et participant à l'amélioration du climat et de la réussite des élèves)	5 000	Pessac, Bordeaux, Talence, Bègles, Bassens (cofinancements)
Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)	kaps	4 000	Bordeaux, Pessac (cofinancements)
Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)	rapprochement des jeunes des QPV et du campus	2 000	Talence, Pessac, Bègles
Cocktail C	Taman à l'école des elfes : lutte contre le harcèlement scolaire	2 500	Pessac, Bordeaux, Floirac, Lormont (cofinancements Bordeaux et Pessac)
CPCT (association gestion des centres psychanalytiques consultations et traitement Aquitaine)	CPCT rive droite (consultations gratuites avec des praticiens de la psychanalyse pour des jeunes de 11-25 ans des QPV)	3 000	Bordeaux, Cenon, Lormont, Floirac, Bègles, Eysines Le Bouscat
CPCT (association gestion des centres psychanalytiques consultations et traitement Aquitaine)	CPCT lien social (consultations gratuites avec un psychanalyste pour des adultes et jeunes adultes en situation de précarité)	3 000	Eysines Le Bouscat, Bègles, Bordeaux, Cenon, Floirac, Mérignac, Pessac (cofinancement Bordeaux)
Les fées papillons	soins esthétiques	5 000	Bordeaux, Lomont, Mérignac, Pessac (cofinancements Pessac et Bordeaux)
Les gourmandignes	promotion de l'alimentation saine (groupement de producteurs et de consommateurs)	5 000	Cenon, Floirac, Lormont, Bordeaux
VRAC	bien manger (groupement d'achats)	6 000	Bordeaux, Lormont, Floirac, Mérignac

Unis-cité Bordeaux	rêve et réalise (accompagnement pendant 8 mois de 16 jeunes en service civique ayant un projet d'entrepreneuriat, en imaginant et réalisant une mission d'intérêt général, avec formation à la méthodologie de projet par un coordinateur)	8 000	Public Métropole
- dont accès à la culture :		62 800	
ALIFS (association du lien interculturel familial et social)	la médiation artistique au service de la citoyenneté (projets L'expression des habitants à Bordeaux - "marathon des arts" au Grand Parc, "vous me voyez" à Saint Michel, "héritage et transmission" au Lac - "le printemps des poètes" à Cenon, "égalité garçons-filles" à Floirac, "on ne naît pas fille ou garçon, on le devient" à Mérignac ; manifestations et rencontres interculturelles ; éducation artistique et culturelle en milieu scolaire ; AOC de l'égalité ; valorisation des collectes de mémoire orale relative à l'immigration)	9 000	Bordeaux, Cenon, Floirac, Mérignac (cofinancements)
Les arts au mur Artothèque de Pessac	les arts hors murs (prêts d'œuvre, expositions, ateliers, interventions périscolaires, visites et sorties en famille, rencontres avec des artistes : "une œuvre chez moi" à Lormont, formation aux métiers des arts visuels, "papa où t'es?" à Mérignac, Pessac, "de l'un à l'autre" à Mérignac, Pessac, Talence, Lormont et Bordeaux sur le dialogue interculturel, "cliché" autour du renouvellement urbain de Saige, exposition "Hup hup hup Barbatruc" et visites, actions pédagogiques en milieu scolaire)	7 000	Bordeaux, Mérignac, Talence, Pessac, Cenon (cofinancements) + Bègles
Bruit du Frigo	La Méléé (espace éphémère à la Fabrique Pola, restitution du travail collaboratif réalisé l'an dernier avec les habitants)	3 000	Bordeaux et rive droite (cofinancement Bordeaux)
Cultures du cœur Gironde	favoriser l'insertion sociale des personnes isolées et en situation de précarité en favorisant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs (actions de médiation et de permanences à destination des bénéficiaires, avec un projet - Des Liens - de concerts in situ avec débats autour des pratiques artistiques)	4 000	Bordeaux Métropole (cofinancements Cenon, Gradignan, Lormont, Villenave d'Ornon, Bordeaux)
Entre-Nous	les RENc'ARTS Nomades (rencontres artistiques itinérantes autour de l'improvisation théâtrale et dansée, avec une attention particulière pour les publics éloignés, dont une partie auto-organisée par les habitants eux-mêmes)	1 500	Lormont, Cenon (cofinancements)
GIP GPV	Des livres à soi	7 500	Bassens, Cenon, Floirac, Lormont (cofinancements)
LE CARROUSSEL / Association LABCDEFG	La marche enchantée (manifestation festive en décembre de nuit dans le bois du quartier intercommunal du Bouscat/Eysines)	5 000	Bordeaux Métropole (cofinancement Le Bouscat)
Les petits débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud	la science en bas de chez toi (sensibiliser le public à la démarche expérimentale, en proposant des animations en pied d'immeubles, en lien avec les structures locales, spécialité "sport et science" avec Drop de béton à Mérignac et Talence), mission H (ateliers de connaissance sur l'être humain et le vivre ensemble, interrogeant les notions de diversité, d'égalité, de stéréotypes, de préjugés, de racisme, de genre, d'interculturalité)	7 800	Pessac, Cenon, Bassens, Bordeaux, Talence, Gradignan, Villenave d'Ornon (cofinancements)
Marlou films	éducation à l'image (à Bordeaux, initiation et formation d'un public d'enfants et de collégiens au cinéma d'animation et aux TIC, en réalisant un film, en proposant des expositions, des ateliers, sur le thème de la solidarité, en lien avec le centre d'animation ; à Lormont, stages de vidéo à destination d'enfants et adolescents sur le thème des réseaux sociaux, en lien avec le CCAS et les ALSH ; à Pessac, initier et former des enfants à la pratique de l'audiovisuel, en lien avec le cinéma Jean Eustache, avec la réalisation d'un DVD)	1 000	Bordeaux, Lormont, Pessac
Parallèles attitudes diffusion (Rock School)	musiques et médiation, côté Rock (accompagnement à destination des jeunes de 14-30 ans des QPV pour développer leur projet musical, via la mise à disposition de moyens techniques, comme des studios de répétition, ainsi que des intervenants musiciens, via des concerts, travail sur l'écriture du rap)	4 000	Floirac, Bordeaux (cofinancements), public Métropole

Les caprices de Marianne	concert musique classique dans les quartiers (concerts en bibliothèque, à la piscine au Grand Parc, avec un rappeur, concert en déambulation entre le Lidl et le jardin partagé de Bègles, concerts au centre social de Villenave d'Ornon, concert pour valoriser les jardins partagés de Mérignac, projet autour de la médiathèque à Pessac)	5 000	Bordeaux, Bègles, Villenave d'Ornon, Mérignac, Pessac, Floirac (cofinancements)
ZAZOU productions	trophée de l'improvisation (programme de pratique artistique autour du match d'improvisation théâtrale destiné aux élèves scolarisés dans des collèges en éducation prioritaire via des ateliers et des matchs dans et inter-collège, avec comme parrain Jamel Debbouze)	1 500	Pessac, Floirac (cofinancements)
Passage à l'art	classes en Bulles (modules d'éducation artistique et culturelle en BD) et projet Regard 9 qui fusionne les associations Passage à l'art et 9-33, via des ateliers à destination d'un public intergénérationnel, entouré d'auteurs de BD, avec en final le festival Regard 9 (qui fusionne avec Bulles en HdG)	6 500	Floirac, Bassens, Cenon, Lormont (cofinancements)
Axe 3 : Cadre de vie		59 000	
CACIS (Centre accueil consultation information sexualité)	projet de santé communautaire auprès des femmes et des jeunes filles des aires de la communauté des gens du voyage (ateliers collectifs pour construire une éducation non sexiste, notamment auprès des adolescentes avec les escapades santé leur permettant d'accéder à l'information sur la vie affective et sexuelle, au même titre que les jeunes scolarisées dans les établissements scolaires)	2 000	Mérignac, Bordeaux
Compagnons bâtisseurs Aquitaine (CBA)	bricoBus métropolitain	15 000	Mérignac, Bordeaux, Lomont, Eysines, Cenon, Floirac, Bassens (cofinancements)
L'atelier Remuménage	accompagnement au changement de lieu de vie pour les personnes âgées ou handicapées	4 000	Bordeaux, Cenon, Floirac, Lormont, Mérignac
Centre social et familial Bordeaux Nord	MIAM	2 500	Bordeaux
Le garage moderne	les vélos : réparations, cohésion, émancipation (construction d'une structure pour l'hiver, vente en ligne, quincaillothèque)	6 000	Bordeaux, Floirac, Cenon (cofinancement Bordeaux)
La Case (IPPO)	dispositif d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de prostitution dans l'accès à leurs droits fondamentaux et à la réduction des risques et des dommages liés à la pratique prostitutionnelle (accompagnement global du public prostitué, actions d'information, de sensibilisation et de médiation sociale et citoyenne auprès des riverains)	9 000	Public métropole
la Chiffonne Rit	camp de base / chiffonne Rit (coworking artisanat, ateliers)	2 500	Bordeaux Métropole (cofinancement Bordeaux)
Les balades alternatives	tourisme urbain	5 000	Bordeaux, Bègles, Cenon
Passerelle	reconduite à l'emploi par le logement	2 000	Bordeaux, rive droite + non rencontrés : Bègles et VO
transfert des crédits à la direction des espaces verts	jardins partagés	11 000	Métropole
Axe 4 : Valeurs républicaines – Égalité, discrimination, laïcité		45 500	
AIM	Accès à l'emploi et lutte contre les discriminations : une voie vers l'égalité des chances (approche globale par un accompagnement socioprofessionnel de 6 mois)	17 000	Bordeaux, Cenon, Lormont, Floirac (cofinancements)
La Cité's compagnie	espaces d'expression artistique et de médiation sociale (projet artistique intercommunal sur la thématique hommes/femmes au travers de 3 actions : un spectacle interactif "Les aventures de Khadija", des ateliers de genre, du théâtre forum, avec création collective d'un spectacle)	3 500	Lormont, Cenon (cofinancements)
Collectif pour l'égalité des droits	planète Cenon (festival)	2 000	rive droite (cofinancements Cenon)
DEFI (défense des exclus par la formation et l'information)	accès à la citoyenneté par la valorisation de l'histoire aux personnes immigrées (sorties culturelles, animations, charte des droits et devoirs du citoyen)	1 000	Lormont, Bordeaux (cofinancements)
Drop de béton	rugby citoyen + manifestations	5 000	Eysines, Mérignac, Pessac, Talence, Villenave d'Ornon, Bordeaux, Cenon, Floirac, Lormont, Gradignan (cofinancements)
Fête le mur Bordeaux Gironde Aquitaine	le tennis et le double dutch comme vecteurs d'insertion (favoriser la mixité dans les pratiques via des activités tennis en pied d'immeubles)	5 000	Pessac, Mérignac, Bordeaux

Les entreprises pour la cité	de l'école vers l'entreprise : favoriser l'égalité des chances (permettre aux jeunes des QPV de mieux connaître le monde de l'entreprise à travers des rencontres avec des collaborateurs, avec des rencontres auprès de collégiens, l'aide à la recherche de stages de 3e, et des cafés coaching pour les 18-25 ans)	2 000	Bordeaux, Pessac (cofinancement Pessac)
Promofemmes	médiation sociale et culturelle pour favoriser l'intégration des femmes d'origine étrangère et de leur famille à partir de leurs besoins et de leurs potentialités (accueil, cours de français et sorties, école des parents, traduction pour les écoles et les collèges, permanences d'accès aux droits, médiation santé, accompagnement auprès des parents, activités de convivialité, ateliers du musée d'Aquitaine et sorties culturelles, insertion professionnelle, citoyenneté)	9 000	Bordeaux (cofinancement) et public métropole
SOS Racisme	permanences, testing, sensibilisation et information sur les discriminations et promotion de la fraternité	1 000	Bordeaux et Métropole
TOTAL subventions		500 000	



Direction générale valorisation du territoire
Direction générale adjointe aménagement
Direction habitat et politique de la ville
Service stratégies et solidarités urbaines

CONVENTION 2019 - Subvention de fonctionnement entre L'Association X et Bordeaux Métropole

Entre les soussignés

L'Association X, (association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 »), dont le siège social est situé à X, représentée par son président, Monsieur X, dûment habilité aux fins des présentes **ci-après désigné « X »**

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Vice-président, Jean Touzeau, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2019-261 du Conseil de Bordeaux Métropole du 21 juin 2019 **ci-après désigné « Bordeaux Métropole »**

PREAMBULE

Bordeaux Métropole a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière de politique de la ville et au regard des orientations du contrat de ville métropolitain, les projets initiés et conçus par l'organisme bénéficiaire décrit à l'Annexe 1 - Projets, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1^{er} du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'association X pour l'année 2019.

X s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule les projets décrits à l'Annexe 1 – Projets.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à X €, équivalent à environ X % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de X euros), conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procédera au versement de la subvention forfaitairement en une seule fois.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

L'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le 31 août 2019, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'Annexe 3.

- les comptes annuels de l'organisme signés et paraphés par le Président (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels).
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention. Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utile.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de justifier à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, ce dernier peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur Jean Touzeau
Vice-président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Monsieur X
Président

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Projet
- Annexe 2 : Budget prévisionnel
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le _____, en 2 exemplaires

Signatures des partenaires

Pour X
Le Président,

**Pour le Président de Bordeaux
Métropole**
Le Vice-président,

X

Jean Touzeau

Annexe 1
Projets

Annexe 2
Budget prévisionnel

Annexe 3

Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :